Service : **Territorial**Résidence : **du Ruanda**Territoire : **Kibungu**

47

INDEMNITÉ POUR USAGE D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE PERSONNEL

(Circulaire nº 13/46 du 19/9/1959)

	Exercice:	1960
KIBUNGO		Annualizational propositive property

Montant	à	verser	au
compte no			****
Banque :		*************	
C.C.P.:			

DÉCLARATION DE CRÉANCE

pour indemnité de chauffage	And the second s
accordée par décision no	du19
ci-jointe - jointe à l'O.P. nº	du 19
Le Gouvernement du Ruanda-Urund	li doit à M MBONYI.G.
1 an xxvisx 2xxxF, soit 360	,- (Prénoms) Gaëtan
mois à 25 F, soit	Matricule: 51.060
CERTIFIE SINCERE ET VERITAB	
A LA SOMME DE : TROIS CEN	T SOIXANTE FRANCS
	Total:
A Kibungu , le 22 Aoû	
(Signature)	Imputation codifiée :
MBONYI.G.	91790720100961
Vu pour approbation quant à la	
période de jouissance :	L.C. nºdu
L'Administrateur de Territoire,	Pour approbation et imputation à charge des crédits
Le Chef de Service du Personnel,	et inscription à la fiche Mod. 1-4 n°
p.o.	Usumbura, 19
C. T. 7023	Le Gestionnaire des crédits,
De Zutter.	Le Comptable nº
Thures.	

A envoyer en triple exemplaire, suivant le cas :

- au Service du Personnel à Usumbura;

- au Comptable Territorial.

Jam acquit

Service: Territorial Résidence du Ruanda Territoire: Kibungu

INDEMNITÉ DE MOBILIER

(Circulaire no 13/45 du 19.9.1959)

Exercice : 1960 Mode de paiement : Comptable Territorial

DÉCLARATION DE CRÉANCE

pour indemnité de mobilier		
accordée par décision nº	du	19
ci-jointe - jointe à l'O.P. nº	du	19
Le Gouvernement du Ruanda-Urundi	doit à	
M MBONYI	Prénoms : Gaëtan	***************************************
	Matricule: 51.060	
	5 - 75 - 50 F, soit960	
trentièmes à 375 - 200	o - 125 - 75 - 50 F, soit	
Supplément pour enfants s	soit x 10%	
	TOTAL:	
CERTIFIE SINCERE ET VERITABI	LE ET ARRETE A LA SOMME DE	
NEUF CENT SOIXANTE FRANC	38	111.5
	Kibungu , le 22 Août (Signature) MBONYI .G. Imputation codifiée:	181
Vu pour approbation quant à la période de jouissance : L'Administrateur de Territoire, Le Chef du Service du Personnel, p.o. P. 7. 1023 De 20 # Way	L.C. n° du Pour approbation et imputation à charge et inscription à la fiche mod. I - 4 n° Le Gestionnaire des crédits, Le Comptable n°	des crédits

A envoyer, en triple exemplaire, suivant le cas :

⁻ au Service du Personnel à Usumbura ;

⁻ au Comptable Territorial.